

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2024

Convoqué le : 14 février 2024
Affiché le : 27 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mme COURCHE, M. COMBE, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, FOUACHE, LECLERCQ, Mme MORISSE,

Etaient excusés : M. COURSEAU (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme VAL (pouvoir donné à M. COMBE), M. HELLO (pouvoir donné à Mme LEROY), M. GAILLARD (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. DACHER (pouvoir donné à M. COLLETTE), M. BERTRAND (pouvoir donné à Mme STIL), M. NOURRICHARD (pouvoir donné à Mme ROUX), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme MORISSE), M. BOUTIN (pouvoir donné à M. FOUACHE), Mme COUTANCE (pouvoir donné à M. LECLERCQ), formant la majorité des membres en exercice

Madame PEIGNEY a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°18/2024** : SEMINOR – Demande de garantie d'emprunt - Opérations de réhabilitation des résidences « Jean Pellot » et « Clos Bonheur »

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la société SEMINOR réalise des opérations de réhabilitation des résidences « Jean Pellot » et « Clos Bonheur ».

Pour le financement de ces opérations la société SEMINOR a obtenu une proposition de prêt (n°153 640) auprès de la Banque des Territoires d'un montant de 522 000 € et une proposition de prêt auprès de la CARSAT d'un montant de 300 000 €.

(Contrats de prêt joint en annexe n°7).

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

Accepte de garantir ces prêts à hauteur de :

- 20% pour le prêt de la Banque des Territoires
- 50% pour le prêt de la CARSAT.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER

